

Le secteur en chiffres



SOURCE : DÉPARTEMENT DE LA PÊCHE

Secteur de la pêche. Halieutis Acte II lancé

C'est parti pour Halieutis 2020-2030. Une étude du département de la Pêche maritime explore les pistes pour améliorer la modernisation et la compétitivité du secteur. Les détails.

Salaheddine Lemaizi
s.lemaizi@leseco.ma

Le département de la pêche maritime (DPM) se conforme aux dernières orientations royales. Le roi Mohammed VI avait appelé le gouvernement à préparer une nouvelle génération de plans sectoriels. Ce département vient de lancer les travaux pour une nouvelle phase de la stratégie Halieutis qui arrive à échéance en 2020. Les équipes d'Aziz Akhanouch, ministre de l'Agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts cherche un cabinet externe pour les accompagner à réaliser une étude pour l'élaboration et la mise en place d'une stratégie renouvelée pour la période 2020-2030. Les objectifs affichés par le département rejoignent ceux de la première phase : Modernisation et compétitivité du secteur halieutique. Cette étude devrait coûter la somme de 17,8 MDH. Cette étude sera prête dans 8 mois.

Bilan 2009-2019

Halieutis fête cette année ces dix ans. Lancée en 2009, cette stratégie destinée au secteur de la pêche « vise à offrir à l'ensemble des activités liées au secteur halieutique un cadre organisé et propice à leur développement ».

précise le DPM. Elle s'appuie sur trois axes majeurs : durabilité à travers une exploitation soutenable de la ressource dans l'intérêt des générations futures ; performance en dotant d'outils et d'organisations afin d'aboutir à une qualité optimale, du débarquement à la consommation et enfin une compétitivité des produits marocains sur les marchés les plus porteurs dans le monde. Pour le département gouvernemental, le bilan d'Halieutis est positif. « La mise en œuvre du plan Halieutis a ainsi permis d'insuffler une nouvelle dynamique au secteur halieutique. Les chantiers structurants lancés par le DPM ont eu un impact visible en matière de gestion des ressources, de réalisation d'infrastructures de débarquement et de commercialisation, de promotion et de valorisation de la ressource et du contrôle », avance le DPM. Parmi ses réalisations, le DPM rappelle la mise en place de plans d'amé-

nagement des pêcheries ; l'équipement des navires de pêche en balises de géolocalisation par satellite ; le renforcement des mesures de contrôle dans le cadre de la lutte contre la pêche illégale et la conception d'un système de traçabilité ; la création de l'Agence nationale



Cette étude dont les travaux doivent durer 8 mois mobilisera un budget de 17,8 MDH.

d'aquaculture ; la mise en place du programme des contenants normalisés et sa généralisation progressive, la mise en place de 42 sites de débarquement aménagés et de villages de pêcheurs et la réalisation. L'ensemble de ces actions se sont traduites par « une croissance significative » des indicateurs économiques et sociaux du secteur (voir chiffres ci-haut). Sur le plan de la préservation de la ressource, la DPM affirme que la part des captures gérées durablement représente 96% des débarquements (2018) contre 5% en 2007. Sur le plan économique, le secteur a réalisé une croissance de la valeur ajoutée annuelle de 7,5% entre 2007 et 2017. Les exportations du royaume en produits de la mer atteignent 2,4 Mds \$ (2018), soit le double du niveau de 2007. Pour le DPM, il faut « poursuivre la dynamique de développement et de dynamisation du secteur et répondre aux défis présents et futurs ». Pour cette raison, le département chargé de ce secteur aspire à redessiner la stratégie sectorielle avec une feuille de route « globale et ambitieuse pour le secteur halieutique national ».

La commercialisation des produits de la pêche, un axe à revoir

Cette étude vise « la refonte du système de commercialisation des apports de la première et deuxième vente pour accompagner les efforts réalisés en matière d'infrastructures (halles et marchés de gros de poissons) », exige le DPM. Le renforcement du réseau de commercialisation du poisson à travers la réalisation de 10 halles de nouvelle génération dans les ports et de 10 marchés de gros de poissons n'ont pas été suffisants. Le circuit de distribution des produits de pêche et leurs prix demeurent un sujet problématique qui fait l'objet de protestation des citoyens, spécialement durant les périodes de pic de la consommation (Ramadan).

Perspectives 2020-2030

L'étude devra tenir compte du diagnostic, réalisé par le DPM. La première étape de la nouvelle étude sera «*d'éclairer les choix stratégiques du secteur halieutique durant la période 2020-2030 tout en gardant en ligne de mire ses enjeux prioritaires*». Pour cette raison, cette consultation vise deux principaux objectifs : «*Consolider, les acquis et réalisations du plan Halieutis et ouvrir la voie à de nouvelles orientations stratégiques*». Ce deuxième objectif se décline en plusieurs chantiers notamment le renforcement des mesures visant une exploitation optimale des ressources halieutiques ; la poursuite du développement de l'aquaculture ; l'amélioration de la compétitivité du secteur ; l'intégration de la recherche, de l'innovation et des nouvelles technologies comme levier de développement du secteur ; améliorer l'efficacité de l'action publique dans le secteur halieutique. Cette étude sera menée en



trois phases classiques : consultation, élaboration et opérationnalisation. Dans un premier temps, le DPM souhaite «*identifier, recueillir et analyser les besoins et les priorités du secteur auprès du département de tutelle et des acteurs publics et privés concernés*». Dans un deuxième temps, le cabinet sélectionné sera en charge «*de définir la vision stratégique renou-*

velée pour le secteur halieutique intégrant la pérennisation des acquis de la stratégie Halieutis ainsi que les nouvelles opportunités de développement, tout en se basant sur une approche filière». Parmi les actions phares attendues lors de cette nouvelle période, le DPM vise la restructuration des interprofessions, le renforcement du contrôle des activités de pêche en consolidant

les réalisations du plan Halieutis par un dispositif global, notamment matériel pouvant atténuer le manque de ressources dédiées à cette activité et surtout le développement d'un plan global de restructuration de la pêche artisanale et de la petite pêche ne se limitant pas à des actions ciblées. Parmi les autres chantiers que Halieutis 2030 tentera de poursuivre, on retrouve la formation maritime à travers l'élaboration d'un plan de développement global pour la formation maritime afin de tenir compte notamment du contexte caractérisé par l'adoption de normes internationales en matière de formation maritime. La définition d'une offre complète pour le secteur aquacole national intégrant notamment un plan de financement et d'accompagnement sera parmi les priorités de la nouvelle étape du développement du secteur. Enfin, cette étude devra apporter des réponses à la Charte de déconcentration dans le domaine maritime. ●